

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Redressement de la rue
Henri Dunant –
prescription de
l'organisation d'une
enquête publique**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juillet 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 11 juillet 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2014

Pour le Maire,
Par délégué,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU*, Madame DUMONT*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, et 14 F 03)

*Madame DUMONT quitte la salle à 22h (présente pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, 14 F 03 et 14 F 04)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Monsieur PIVERT
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Madame VENOT à Madame de CIDRAC

*Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur JOUSSE
Monsieur LÉVÊQUE à Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Madame ADAM

N° DE DOSSIER : 14 F 04

OBJET : REDRESSEMENT DE LA RUE HENRI DUNANT
PRESCRIPTION DE L'ORGANISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans la poursuite du projet d'aménagement de l'EcoQuartier de la Lisière Pereire, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a décidé d'intervenir sur les voiries et espaces publics de la rue Henri Dunant en accompagnement de la démarche de résidentialisation portée par ICF-la Sablière.

Cette intervention prévoit la réalisation de travaux de redressement de la rue Henri Dunant afin de clarifier le fonctionnement de cette voie qui aujourd'hui se dédouble au niveau du premier bâtiment ICF-la Sablière pour desservir deux rangées de parking en épi appartenant au bailleur social ICF-la Sablière.

Le redressement envisagé permettra d'aménager la voie dans un profil plus en long de telle sorte que celle-ci soit en harmonie avec les aménagements de voies envisagés de l'autre côté des voies ferrées. De plus, ce projet pacifiera la circulation sur la rue Henri Dunant sur laquelle les véhicules stationnés en épi sortent actuellement en marche arrière. Aussi, la voie sera déplacée au plus près de la voie ferrée en lieu et place des stationnements privatifs existants. Les emprises délaissées au terme du projet, à savoir 1151 m² environ seront cédées après déclassement à ICF-la Sablière afin que cette dernière puisse notamment reconstituer les stationnements privatifs précités.

Enfin, ce projet doit permettre de rendre plus lisible la distinction entre domaine public et domaine privé et d'en faciliter ainsi la gestion.

Ce projet de redressement de la rue Henri Dunant porte sur une longueur d'environ 139 mètres linéaires et sur une largeur de 4 mètres pour une superficie d'environ 1210 m² restant à acquérir auprès d'ICF-la Sablière.

Ce projet impliquera également le classement des nouvelles emprises de la rue Henri Dunant et le déclassement des emprises délaissées.

Le Code de la Voirie routière soumet tout projet de modification d'emprise d'une voie publique à enquête publique préalable. Par ailleurs, le Code de l'Environnement prévoit que la réalisation de travaux d'aménagement de voirie compris entre 0 et 3 km peut faire l'objet d'une procédure d'étude d'impact puis d'une enquête publique environnementale dans le cas où l'autorité compétente en environnement l'impose au terme de la procédure dite « au cas par cas ».

C'est pourquoi a été constitué un projet de dossier d'enquête publique préalable au redressement de la rue Henri Dunant et au classement des nouvelles emprises et du déclassement des emprises délaissées. Ce document sera annexé à la décision prise par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver le projet de dossier d'enquête publique préalable au redressement de la rue Henri Dunant impliquant son classement et son déclassement pour partie ;
- Prescrire l'organisation d'une enquête publique préalable au redressement et au classement/déclassement d'une partie de la rue Henri Dunant ;
- Autoriser Monsieur le Maire à :
 - Solliciter Monsieur le Préfet de Région en vue de définir si le projet est ou non soumis à étude d'impact ;
 - Solliciter l'autorité compétente en vue de la désignation d'un Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique ;
 - Organiser l'enquête publique préalable au redressement et au classement/déclassement d'une partie de la rue Henri Dunant ;
 - Signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de ces procédures.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

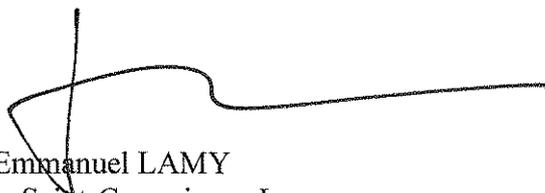
APPROUVE le projet de dossier d'enquête publique préalable au redressement de la rue Henri Dunant impliquant son classement et son déclassement pour partie ;

PRESCRIT l'organisation d'une enquête publique préalable au redressement et au classement/déclassement d'une partie de la rue Henri Dunant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Solliciter Monsieur le Préfet de Région en vue de définir si le projet est ou non soumis à étude d'impact ;
- Solliciter l'autorité compétente en vue de la désignation d'un Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique ;
- Organiser l'enquête publique préalable au redressement et au classement/déclassement d'une partie de la rue Henri Dunant ;
- Signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de ces procédures.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye